

Règlement intérieur de GYM VITALITE BLB

Siège Social : 2, rue François Rolin

77350 – Boissise-la-Bertrand

de **BOISSISE LA BERTRAND**

L'inscription se compose de :

1/ la fiche d'inscription, dûment remplie et signée atteste que vous avez pris connaissance du règlement intérieur, des garanties complémentaires de l'assurance MAÏF, IA Sport+, (voir le panneau d'affichage dans vestiaire de la salle La Recellerie)

2/ le certificat médical, si vous répondez **non** à toutes les questions : il n'y aura pas de certificat médical à fournir. En revanche si vous avez répondu **oui** à une ou plusieurs questions, il faudra fournir un certificat médical.

3/ le montant de la cotisation qui se compose : du prix de la licence (incluant l'assurance), de la redevance au comité EPGV de Seine et Marne appelée « part départementale », et des 3 trimestres dus à **GYM VITALITE BLB**. Elle est validée lorsque le dossier est complet.

Personnes extérieures à la commune : Toute demande d'inscription de personne nouvelle et extérieure à la commune est enregistrée en liste d'attente. Une interruption d'1 an ou plus à l'association, n'assure pas une place lors d'une demande de renouvellement. Cette demande sera satisfaite en fonction des places disponibles.

Cotisation :

La cotisation annuelle forfaitaire donne accès à 4 cours par semaine. Les adhérents ont le choix de souscrire aux cours hors forfait. **Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.** Celle-ci peut être payable en 3 fois

Encaissement du dernier chèque au 31 Janvier de l'année en cours.

Clause de protection des données personnelles.

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'inscription. Elles sont utilisées à des fins de gestion associative (prise de licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical) mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la **Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)** et aux structures déconcentrées de la Fédération, pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à la MAÏF pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un courrier ou un e-mail à l'association.

Consignes :

- Tout changement d'adresse postale, internet, téléphone sont à signaler à l'un des membres du bureau pour correction du listing.
- En cas d'annulation de cours pour intempéries ou indisponibilité de l'animatrice, **vous recevrez un sms.**
- Dans le respect de la laïcité, tous les signes religieux sont à exclure.
- Pensez à éteindre votre portable
- Une tenue de sport propre, avoir une paire de chaussures réservée à l'entraînement en salle, ainsi qu'une serviette de toilette propre à poser entre le corps et le tapis sont exigées
- une aide au rangement du matériel après chaque utilisation est toujours appréciée

Merci de respecter ces consignes pour faciliter la vie de tous.

Pour recevoir les informations et communiquer voici l'adresse e-mail :

gymvitaliteblb@gmail.com

Vous pouvez également consulter le site de la commune, pour avoir des renseignements sur nos activités. www.boissiselabertrand.fr

L'inscription à l'Association « gym vitalité blb » emporte acceptation du règlement dont un exemplaire m'a été remis .